

**IMPOSONS AUX DIRECTIONS DES SYNDICATS L'APPEL À
LA GRÈVE NATIONALE JUSQU'AU RETRAIT
DU DÉCRET DE ROBIEN ET DU PROJET D'EPEP !**

Les collègues ont prouvé qu'ils veulent se battre pour le maintien des décrets de 1950 !

Face au projet de décret de Robien remettant en cause le statut de 1950, une intersyndicale regroupant tous les syndicats s'est constituée tôt. Mais elle est restée longtemps assez passive, se contentant de lettres et de pétitions, jusqu'au moment où la colère des enseignants à la base a imposé l'appel à une grève nationale le 18/12. Malgré le scepticisme régnant au sommet, l'appel a été massivement suivi, avec plus de 50% de grévistes, soit le plus suivi depuis 2003. La manifestation nationale appelée par la seule FSU le 20 janvier, un samedi donc sans appel à la grève, a réuni environ 25 000 collègues, dont des cortèges de province significatifs. De nombreuses actions locales ont eu lieu : refus d'organiser le bac blanc (Bretagne, Rhône, Essonne), démission des coordonnateurs de matières, « *diffusion massive de tract à destination des parents d'élèves et plus largement de l'opinion publique* » (SNES Lille). À Nice, un rassemblement intersyndical a été organisé devant le rectorat « *contre la nouvelle saignée imposée à l'académie et contre la révision des décrets de 1950* » (US n° 647). En Seine-Saint-Denis, les enseignants du second degré se sont mis en grève à 40% le 25 janvier, bien que l'appel à la grève intersyndical du SNES, de la CGT, de SUD et de la CNT n'ait été que départemental. Mais le ministre ne recule pas : tout au contraire, selon l'AFP du 06/07, « *le ministère de l'Education a assuré que le décret (...) "devrait être publié vendredi"* ». Il fait appliquer son nouveau décret par anticipation dans les DHG (Dotations Horaires Globales) qui tombent. Par exemple, pour l'académie de Créteil, 342 suppressions de postes sont annoncées, dont 196 au titre de l'application du décret de Robien.

Assez de tergiversations : directions, appelez à la grève nationale jusqu'au retrait dès le 9 février !

L'expérience des deux derniers mois a montré, à nouveau, que les journées d'action dispersées et sans perspectives et les actions locales sont inefficaces. Mais toutes ces actions ont aussi montré que les collègues cherchent la voie du combat pour le retrait du décret Robien et sont prêts à la grève à condition que les directions nationales y appellent. Il est temps que ces dernières renoncent à leur tactique suicidaire et appellent enfin à la grève nationale jusqu'au retrait. Mais la direction nationale du SNES semble pour le moment prendre le chemin inverse, posant l'objectif d'actions *locales* : « *L'objectif fixé est "à chaque établissement, son action pour le retrait du décret de Robien". Le SNES s'emploiera, notamment par le canal de son site Internet, à donner une visibilité nationale à l'ensemble de ces actions* » (06/02).

**FAISONS PRENDRE POSITION DANS NOS SYNDICATS À TOUS LES NIVEAUX ET DANS LES AG
D'ÉTABLISSEMENT POUR UN APPEL NATIONAL À LA GRÈVE JUSQU'AU RETRAIT !**

Pour inverser le cours actuel de la situation et réussir à imposer l'appel à la grève nationale, adressons-nous également à toutes les sections académiques et départementales des syndicats pour qu'elles prennent position en ce sens et appellent à la grève dans leur académie et département. C'est ce qu'ont fait à juste titre dès le 16/01 les sections départementales SNES, CGT, Sud et CNT du 93 : « *Il n'est que temps de mobiliser l'ensemble de la profession dans la grève qui nous semble être la seule forme d'action susceptible de l'emporter (...). Nous demandons aux organisations académiques et nationales de reprendre cet appel (...). Nos organisations syndicales soutiennent [les établissements du 93 partis en grève reconductible] et appellent tous les établissements à mettre la grève reconductible en débat.* » La comparaison entre le taux de grévistes (40%) lors de la grève du 25/01, à laquelle le SNES 93 avait appelé, et le taux très faible de la grève du 30/01, à laquelle le SNES 93 n'avait pas appelé, montre le caractère décisif des prises de positions au niveau départemental et académique. Pour obtenir ces prises de positions, mettons à l'ordre du jour dans tous nos lycées la grève reconductible avec l'adresse aux syndicats à tous les niveaux. D'ores et déjà, certains établissements se mettent en grève contre la DHG, comme à Marseille, à Stains (93), etc. Nous ne pouvons pas les laisser isolés.

À deux mois des présidentielles, le gouvernement serait obligé de reculer face à une grève sérieuse

Nous ne sommes plus en mai 2003, où le gouvernement venait à peine de s'installer et avait quatre ans devant lui. À deux mois de la présidentielle, la droite ne peut pas se permettre une grève enseignante de plusieurs semaines, trop coûteuse en termes électoraux. Il faut en profiter et s'engager avec confiance dans la grève reconductible le 9 février. Informons massivement les parents d'élèves. Si nous ne faisons rien, dès septembre, nous subissons l'allongement du temps de travail, la flexibilité aggravée, le pouvoir renforcé du chef d'établissement, la fin de la définition des services en heures d'enseignement et une perte de salaire pouvant aller de 4% à 10% sur l'année, soit entre 8 et 20 jours de salaire. Et nous serons très affaiblis pour faire face aux nouvelles attaques : suppression des horaires annuels par discipline, plafonnement de l'horaire annuel des élèves au niveau de la moyenne de l'OCDE (- 20%) qui implique une nouvelle réduction drastique des programmes, suppression des dédoublements « *systématiques* », etc. Les collègues du primaire doivent affronter le projet d'EPEP, qui mettrait les écoles sous la tutelle directe des élus locaux. Ensemble, créons les conditions de la victoire ! Imposons la grève nationale, seul moyen de gagner !

**À l'appel du SNES 93, de la CGT 93, de SUD-RP, de la CNT-RP et de TZR en colère
TOUS À L'AG ILE-DE-FRANCE APRÈS LA MANIFESTATION, à 17 h,
Bourse du Travail, 3, rue du Château d'Eau, M° République
Soyons nombreux pour décider collectivement comment poursuivre le combat !**